

## Thème : La prestation compensatoire

**Date :** Vendredi 20 novembre 2020 de 9h30 à 17h

**Lieu :** Institut Municipal - 9 rue du Musée - 49000 ANGERS

### Objectifs :

- *Apprendre à utiliser les méthodes calcul de la prestation compensatoire*
- *Appréhender la fiscalité attachée aux modes d'exécution*
- *Intégrer l'actualité jurisprudentielle de la matière*

### Programme :

#### **I. LA FIXATION DE LA PRESTATION COMPENSATOIRE**

- A. Les critères légaux
- B. Les méthodes proposées

#### **II. L'EXECUTION DE LA PRESTATION COMPENSATOIRE**

- A. Le choix des modes d'exécution
- B. La fiscalité attachée aux modes d'exécution

### Moyens pédagogiques

Intervention orale interactive, exposé à la fois théorique et pratique, remise d'un support écrit détaillé

### Intervenant

Maître Stéphane DAVID, Notaire à Paris et Meudon, Maître de conférences à l'UPEC et Directeur de sessions de formation à l'ENM

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 150€ la journée de formation (hors abonnement) et 75€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.